



## Conseil économique et social

Distr. générale  
6 février 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement durable

#### Seizième session

5-16 mai 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Module thématique du cycle d'application

2008-2009 – session d'examen

### Partenariats pour le développement durable

#### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Les partenariats pour le développement durable sont des initiatives multipartites volontaires engagées par des ensembles à composition variable de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, de grands groupes et autres organismes et institutions afin d'accélérer la réalisation des objectifs convenus au niveau intergouvernemental en matière de développement durable ainsi que la réalisation des objectifs et des engagements énoncés dans Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg).

Le présent rapport donne un aperçu général des activités des 334 partenariats pour le développement durable enregistrés auprès du secrétariat de la Commission du développement durable au 1<sup>er</sup> février 2008, ainsi que des informations plus détaillées sur les partenariats qui concernent l'agriculture, la désertification, la sécheresse, la terre, le développement rural et le développement durable pour l'Afrique. Quarante-vingt-quinze des 334 partenariats enregistrés ont indiqué que leur action s'articulait essentiellement autour du module thématique des seizième et dix-septième sessions de la Commission.

Le rapport montre que, au-delà de différences notables en termes d'intérêt thématique, de structures de gestion, de taille et de couverture géographique, tous les partenariats enregistrés présentent un certain nombre de points communs.

---

\* E/CN.17/2008/1.



En mutualisant leurs connaissances, leurs compétences et leurs ressources, ils s'emploient à trouver des solutions innovantes face aux défis du développement durable et à développer des réseaux de savoir pour contribuer à créer des conditions propices à des prises de décisions éclairées.

Comme l'a demandé la Commission du développement durable à sa onzième session, le présent rapport contient les éléments de base qui nourriront les débats de la Commission à sa session d'examen sur la contribution des partenariats à la réalisation des objectifs et des engagements convenus au niveau intergouvernemental en matière de développement durable.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1–7	3
II. Les partenariats : état des lieux . . . . .	8–29	4
A. Statistiques générales . . . . .	9–10	4
B. Couverture sectorielle . . . . .	11–15	5
C. Couverture géographique . . . . .	16–17	8
D. Durée . . . . .	18–20	9
E. Partenaires . . . . .	21–25	10
F. Ressources . . . . .	26–29	11
III. Mise en œuvre des partenariats . . . . .	30–40	13
A. Mécanismes de mise en œuvre . . . . .	30–35	13
B. Progrès réalisés depuis le lancement . . . . .	36–40	14
IV. Agriculture, désertification, sécheresse, terre, développement rural et développement durable pour l'Afrique . . . . .	41–53	15
A. Grandes lignes de force . . . . .	43–45	16
B. Axes et mécanismes d'application . . . . .	46–49	18
C. Progrès réalisés depuis le lancement . . . . .	50–53	20
V. Activités du secrétariat de la Commission au service des partenariats . . . . .	54–70	21
A. Ressources en ligne : le site Web et la base de données des partenariats . . . . .	57–61	22
B. Contacts et réseaux : les salons du partenariat . . . . .	62–66	23
C. Publications . . . . .	67–70	24
VI. Conclusion . . . . .	71–78	24

## I. Introduction

1. Les partenariats volontaires multipartites qui s'emploient à faciliter et accélérer la réalisation des objectifs et des engagements en matière de développement durable s'avèrent être d'importants produits dérivés du Sommet mondial pour le développement durable. Au 1<sup>er</sup> février 2008, quelque 334 partenariats s'étaient enregistrés volontairement auprès du secrétariat de la Commission, et 95 d'entre eux avaient indiqué que le point focal de leurs activités s'inscrivait dans le module thématique des seizième et dix-septième sessions de la Commission.

2. Ces partenariats ont ceci de particulier qu'ils concernent spécifiquement la mise en œuvre des engagements internationaux énoncés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, dans l'Action 21 et/ou dans le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21. Toutefois, comme il l'a été précisé lors du Sommet, ils ne sauraient se substituer aux responsabilités et engagements des gouvernements; leur rôle est d'accentuer le processus d'application en y associant tous les acteurs susceptibles de contribuer au développement durable. La volonté des gouvernements reste la pierre angulaire des efforts déployés aux niveaux national, régional et mondial pour progresser sur la voie du développement durable.

3. La Commission du développement durable a été désignée par le Sommet comme l'instance responsable de la coordination des débats sur les partenariats formés pour servir le développement durable. A sa onzième session en 2003, elle a souligné que les partenariats s'inscrivent dans le cadre du Sommet pour le développement durable et de son suivi devaient être formés et fonctionner selon une série de critères et de directives convenus<sup>1</sup>, en tenant compte des travaux préliminaires sur les partenariats entrepris durant le processus préparatoire du Sommet, notamment des principes directeurs de Bali<sup>2</sup> et de la résolution 56/76 de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale, dans ses résolutions 58/129, 60/215 et 62/211, et le Conseil économique et social, dans sa résolution 2003/61, ont par la suite réaffirmé l'importante contribution des partenariats pour le développement durable à la réalisation des engagements et objectifs convenus au niveau international en matière de développement durable et ont pris acte des efforts soutenus déployés par le secrétariat de la Commission du développement durable pour promouvoir ces initiatives.

4. La Commission a souhaité que les informations sur les partenariats pour le développement durable soient rendues publiques. Elle a donc demandé à son secrétariat de mettre sur pied une base de données et un site Web partenariats librement accessibles à toutes les parties intéressées.

5. En février 2004, le Département des affaires sociales et économiques du Secrétariat a lancé le site Web<sup>3</sup> et la base de données<sup>4</sup> des partenariats de la Commission du développement durable. Cette base, interactive et consultable en ligne, contient des renseignements sur les partenariats enregistrés, tels qu'ils ressortent des rapports communiqués à titre volontaire par les partenaires référents

<sup>1</sup> Voir E/CN.17/2003/6, chap. I, sect. A, projet de résolution I, par. 21 à 24.

<sup>2</sup> Le texte intégral des Principes directeurs de Bali se trouve sur le site [http://www.johannesburgsummit.org/html/documents/prepcom4docs/bali\\_documents/annex\\_partnership.pdf](http://www.johannesburgsummit.org/html/documents/prepcom4docs/bali_documents/annex_partnership.pdf).

<sup>3</sup> <http://www.un.org/esa/sustdev/partnerships/partnerships.htm>.

<sup>4</sup> <http://esa.un.org/dsd/partnerships/public/>.

des différents partenariats. Ces rapports permettent de maintenir la base à jour et forment également la substance des rapports de synthèse établis par le secrétariat de la Commission.

6. Le site Web et la base de données partenariats de la Commission ont été reconfigurés en 2006 puis de nouveau en 2007 afin d'améliorer la navigation et de faciliter l'accès aux nouvelles ressources et aux outils d'information. Le site Web comporte un certain nombre de nouveautés : calendrier des manifestations, affichage de liens Web, publications et articles sur les partenariats, accès simplifié aux procédures d'enregistrement et de mise à jour des partenariats, actualité des partenariats, forum de discussion en ligne où les membres des partenariats enregistrés peuvent partager leurs données d'expérience et travailler en réseau.

7. Dans le cadre de sa session d'examen biennal, la Commission étudiera la contribution des partenariats à la réalisation des objectifs convenus au niveau intergouvernemental en matière de développement durable, de manière à faire partager les acquis de l'expérience et à promouvoir les bonnes pratiques, mais aussi pour mettre en évidence les problèmes, les lacunes et les contraintes et chercher des solutions. Le présent rapport, qui contient une synthèse des informations sur les partenariats comme l'a demandé la Commission à sa onzième session, est soumis pour examen à la seizième session de cette même Commission, dont il espère ainsi éclairer les débats.

## **II. Les partenariats : état des lieux**

8. Les partenariats pour le développement durable doivent avoir certaines grandes caractéristiques communes (fixées par les critères et directives en matière de partenariats définis à la onzième session de la Commission du développement durable, par les principes directeurs de Bali et par la résolution 56/76 de l'Assemblée générale) : équilibre sectoriel et géographique, participation multipartite, rapport avec le Sommet mondial pour le développement durable, obligation de disposer d'une base de ressources « prévisible et durable ». Les sections ci-après en explorent quelques-unes et indiquent les lignes de force qui se dessinent dans les partenariats actuellement enregistrés auprès du secrétariat de la Commission.

### **A. Statistiques générales**

9. Au 1<sup>er</sup> février 2008, 334 partenariats au total étaient enregistrés auprès du secrétariat de la Commission du développement durable.

10. Près des deux tiers (209) avaient été enregistrés au moment du Sommet et 125 autres depuis lors. Le nombre d'enregistrements de partenariats a augmenté de près de 60 % entre 2002 et 2007 et de nouveaux partenariats continuent de s'enregistrer. Deux cent sept partenariats ont participé aux activités des salons du partenariat organisés par la Commission du développement durable dans la période allant de 2004 à 2007.

## B. Couverture sectorielle

11. La majorité des partenariats pour le développement durable inscrivent leurs activités de mise en œuvre dans une démarche multisectorielle. La figure 1 montre la répartition des différents thèmes privilégiés par les partenariats, en précisant la part respective des thèmes primaires et des thèmes secondaires. Pour faire ressortir le contexte des partenariats et des travaux de la Commission du développement durable, les différentes dimensions du développement durable ont été regroupées dans les modules thématiques du programme de travail pluriannuel de la Commission.

12. Les champs thématiques privilégiés par les partenariats enregistrés couvrent un large spectre. Plus de la moitié (53 %) des partenariats se sont donné une mission générale de protection et de gestion des ressources naturelles. Plus d'un cinquième interviennent dans les domaines de l'agriculture (28 %), de la diversité biologique (27 %), du changement climatique (28 %), de l'énergie (28 %), des établissements humains (22 %), du développement rural (23 %) et de l'eau (40 %).

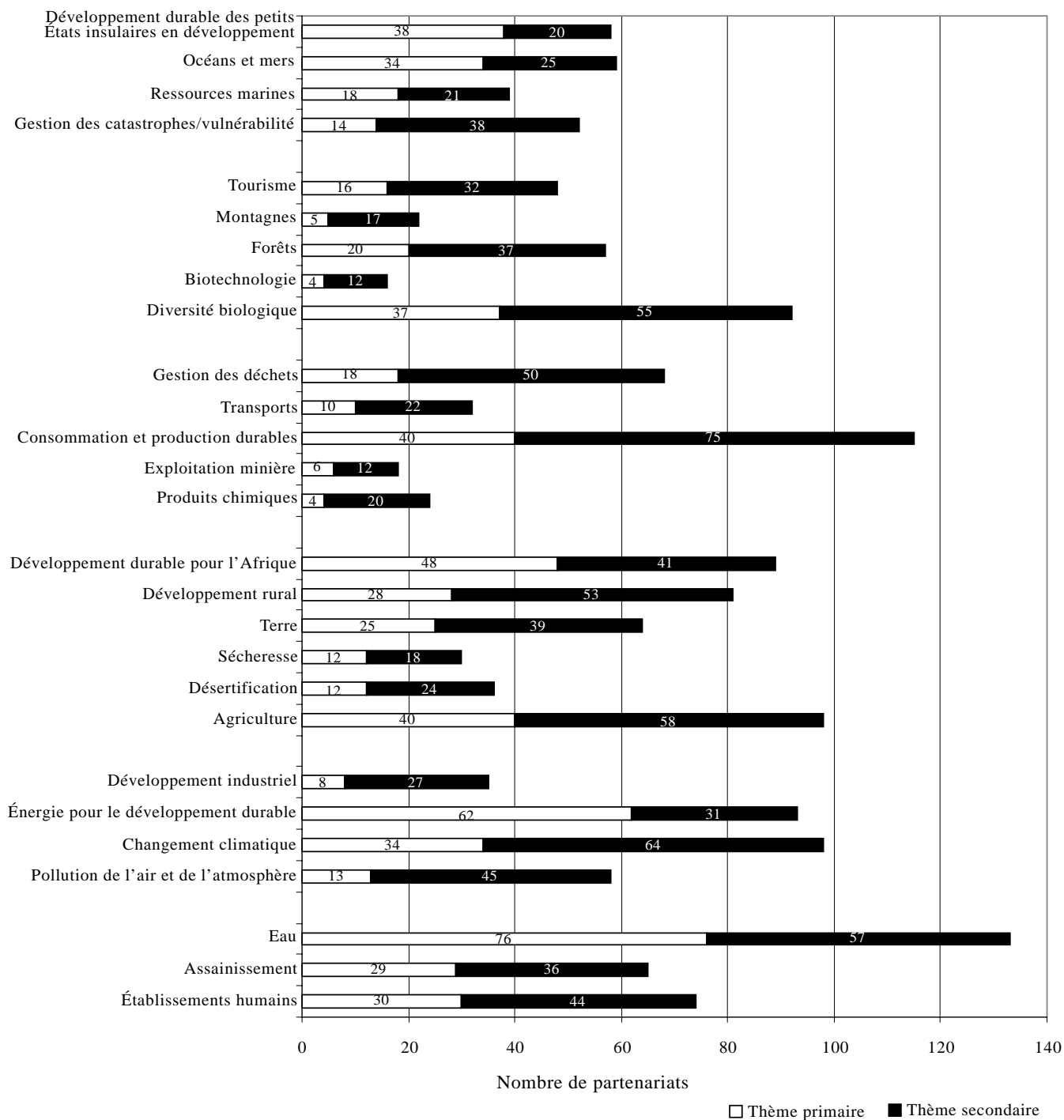
13. En revanche, certains thèmes demeurent relativement sous-représentés dans les partenariats enregistrés, avec des pourcentages inférieurs à 10 %. Tel est le cas de la biotechnologie (5 %), des produits chimiques (7 %), de la sécheresse (8 %), de l'exploitation minière (5 %), des montagnes (7 %) et des transports (9 %). Cette disparité dans les domaines d'activité couverts ne concerne que les partenariats enregistrés et ne se vérifie pas nécessairement pour d'autres partenariats qui se forment en dehors de la sphère de la Commission du développement durable.

14. La plupart des partenariats prennent en compte les aspects intersectoriels du développement durable (voir fig. II). Le renforcement des capacités et le transfert de technologie demeurent des éléments clés des stratégies de mise en œuvre, et l'évolution des cadres institutionnels pour le développement durable reste une priorité pour 47 % des partenariats enregistrés.

15. Le développement durable à l'heure de la mondialisation (27 %) et le développement durable pour l'Afrique (26 %) sont des domaines d'activité pour plus d'un quart des partenariats. Un tiers des partenariats enregistrés œuvrent dans les domaines de l'éducation (37 %), de la santé et du développement durable (32 %), de la consommation et de la production durables (34 %). Ils sont 42 % à vouloir agir pour éliminer la pauvreté.

Figure I  
**Champs thématiques des partenariats enregistrés<sup>a</sup>**

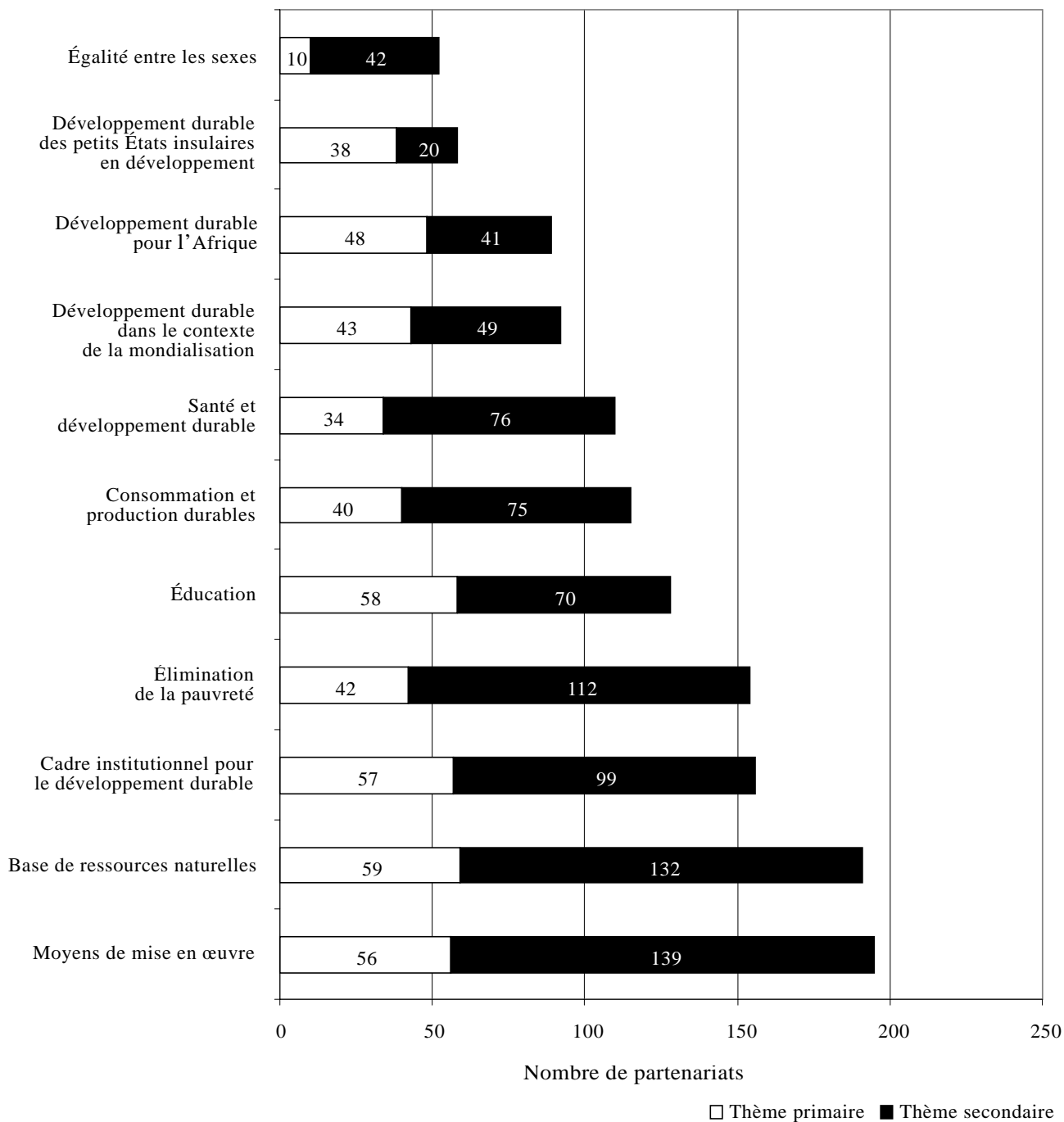
(Regroupés selon le programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable)



<sup>a</sup> Étant donné que la plupart des partenariats ont plusieurs thèmes primaires et secondaires, faire la somme du nombre de partenariats par thème donnerait un nombre total supérieur à celui des partenariats enregistrés auprès du secrétariat de la Commission.

Figure II  
**Champs thématiques des partenariats (aspects intersectoriels)<sup>a</sup>**

(Questions intersectorielles inscrites dans le programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable)



<sup>a</sup> Étant donné que la plupart des partenariats ont plusieurs thèmes primaires et secondaires, faire la somme du nombre des partenariats par thème donnerait un nombre total supérieur à celui des partenariats enregistrés auprès du secrétariat de la Commission.

### C. Couverture géographique

16. Plus de la moitié (51 %) des partenariats enregistrés ont une envergure mondiale; 20 % ont une envergure régionale et 23 % une envergure sous-régionale. D'autres, beaucoup moins nombreux, ont une envergure nationale (5 %) ou locale (1 %) (voir fig. III). Mais même s'ils opèrent au niveau mondial ou régional, la plupart des partenariats sont également présents aux niveaux national et local. Beaucoup appliquent une démarche de proximité, avec des projets pilotes à participation locale qui permettent de tester les stratégies avant de les transposer à l'échelle nationale, sous-régionale ou régionale.

17. Les zones d'activité des partenariats d'envergure régionale, sous-régionale ou nationale sont l'Asie et le Pacifique (40 % des partenariats), l'Afrique (40 %), l'Amérique latine et les Caraïbes (8 %), l'Europe et l'Amérique du Nord (8 %) et l'Asie occidentale (4 %) (voir fig. IV).

Figure III  
Couverture géographique des partenariats

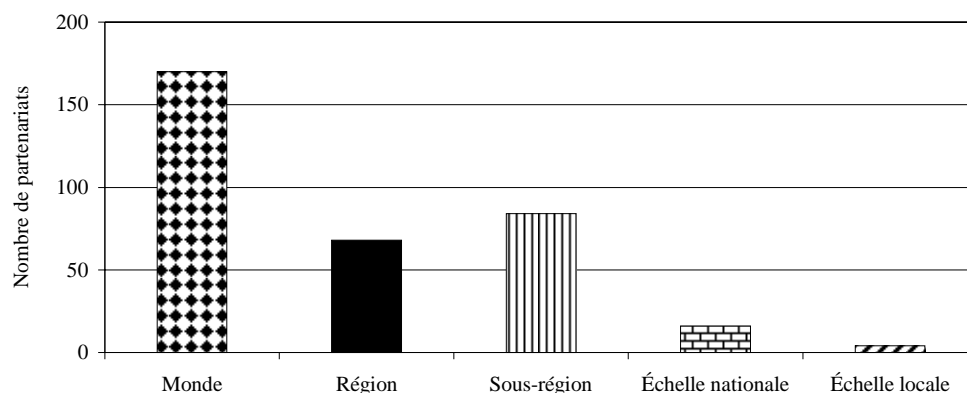
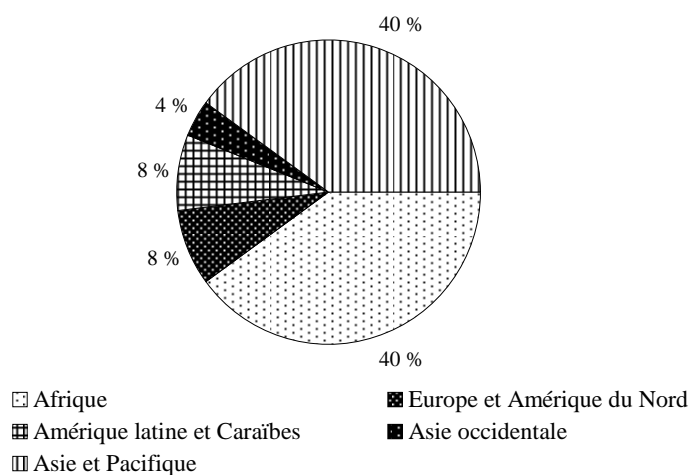


Figure IV  
Couverture régionale des partenariats

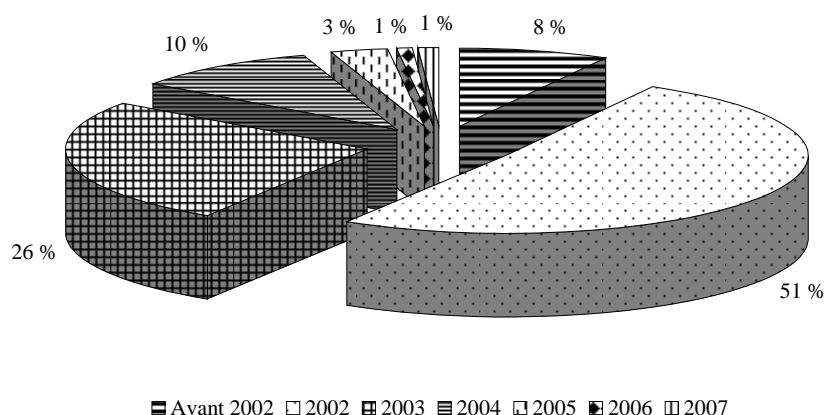




## D. Durée

18. La majorité des partenariats enregistrés auprès du secrétariat de la Commission du développement durable ont été lancés au moment ou à l'époque du Sommet mondial pour le développement durable. Plus de la moitié (209) ont été lancés en 2002, l'année du Sommet. Moins d'un tiers (26 %) se sont enregistrés en 2003 et un dixième (10 %) ont débuté en 2004. Un petit nombre de partenariats ont enregistré leurs activités en 2005 (3 %), 2006 (1 %) et 2007 (2 %) (voir fig. V).

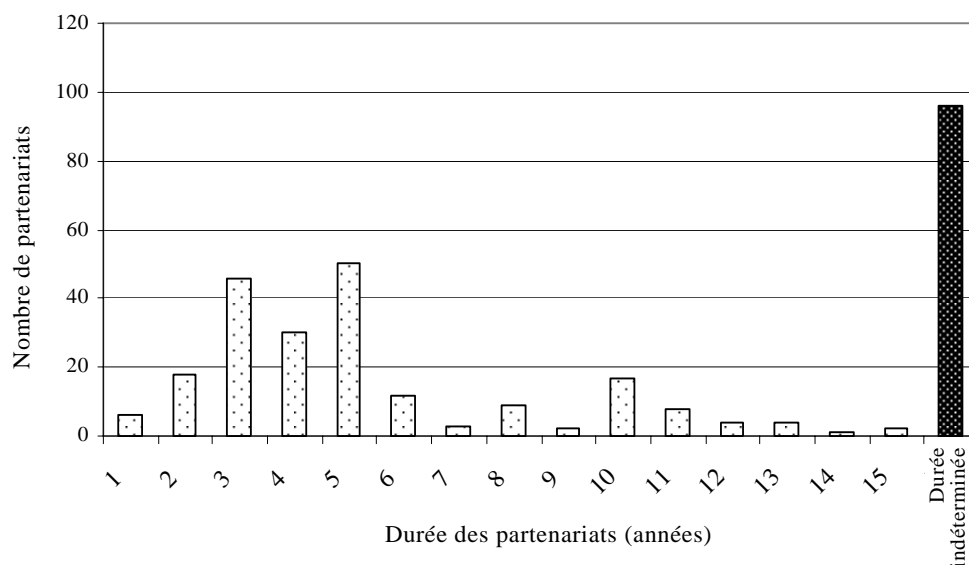
Figure V  
Année d'enregistrement des partenariats



19. Moins d'un dixième (8 %) des partenariats enregistrés datent d'avant 2002. Pour pouvoir être enregistrés, ils avaient dû démontrer qu'ils apporteraient une valeur ajoutée significative dans le contexte du Sommet mondial pour le développement durable. Cette valeur ajoutée pouvait prendre diverses formes – partenaires supplémentaires, reproduction d'initiatives, lancement de nouvelles phases d'activité, élargissement du champ géographique des interventions ou augmentation des ressources financières.

20. La durée des partenariats varie considérablement selon la nature des buts, des objectifs et des cibles. Elle va de deux ans à un nombre d'années indéterminé. Plus d'un quart des partenariats enregistrés (28 %) ne sont pas limités dans le temps. Plus de la moitié (58 %) arrivent à échéance dans 10 ans ou avant (voir fig. VI).

Figure VI  
Durée des partenariats



## E. Partenaires

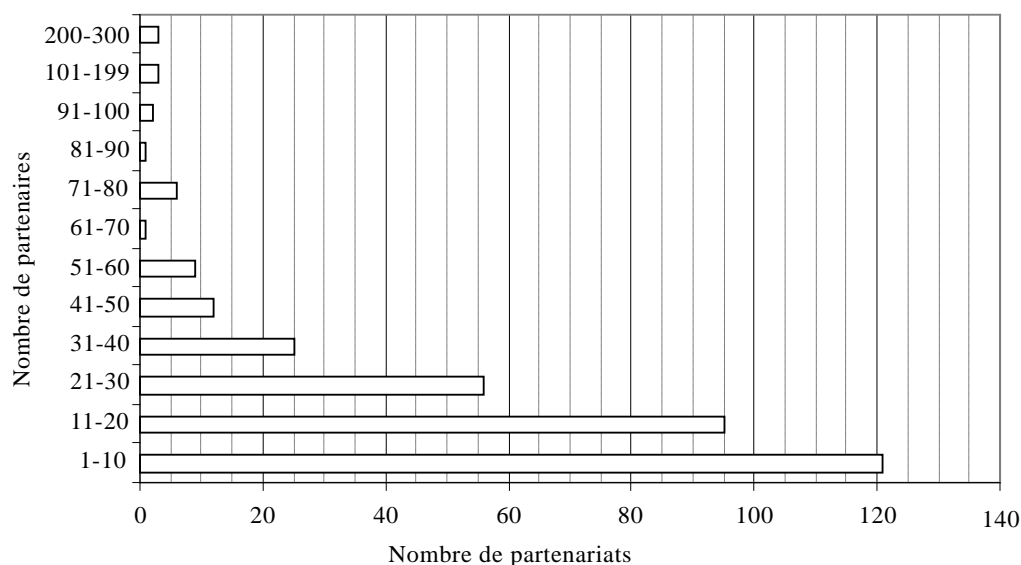
21. Les partenariats enregistrés sont par définition des initiatives multipartites volontaires prises par des ensembles à composition variable de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, de grands – et d'autres organisations. La grande majorité d'entre eux comptent parmi leurs membres des gouvernements (83 %) et des grands groupes (83 %). Près des deux tiers (62 %) ont en leur sein des organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales (61 %). De plus, les deux cinquièmes (44 %) ont d'autres partenaires tels que des établissements universitaires et des entreprises de médias.

22. L'analyse par grands groupes des données sur la participation aux partenariats montre que 30 % des partenariats comptent en leur sein des organisations non gouvernementales (ONG), 38 % des entités commerciales et industrielles, 18 % des membres de la communauté scientifique et technologique et 9 % des administrations locales. D'autres partenariats enregistrés, beaucoup moins nombreux, ont parmi leurs membres des groupes de femmes (1 %), des groupes de jeunes (1 %), des associations professionnelles et des syndicats (1 %), des organisations de peuples autochtones (1 %) et des groupes d'agriculteurs (1 %).

23. Le nombre de partenaires référents déclarés est de 481 pour les 334 partenariats enregistrés. Autrement dit, certains partenariats ont plusieurs partenaires référents; 33 % des référents sont des organisations issues de grands groupes, 24 % des gouvernements, 19 % des organismes des Nations Unies et 14 % d'autres organisations intergouvernementales. Les établissements universitaires, les fondations et les organes de presse constituent 8 % des partenaires référents.

<sup>5</sup> Les neuf grands groupes de la société civile énumérés dans Action 21 sont les suivants : femmes, jeunes et enfants, peuples autochtones, organisations non gouvernementales, collectivités locales, travailleurs et syndicats, entreprises commerciales et industrielles, communauté scientifique et technique, agriculteurs.

Figure VII  
**Nombre de partenaires par partenariat**



24. Le nombre de partenaires par partenariat est très variable (voir fig. VII). Pour les partenariats enregistrés, le nombre de partenaires confirmés oscille entre 2 et 232. Cependant, la bonne majorité des partenariats (66 %) comptent 20 partenaires ou moins.

25. En règle générale, les organisations partenaires associées dès le début à la vie partenariat veillent à ce que l'approche adoptée soit véritablement participative et corresponde aux besoins des différentes parties prenantes.

## F. Ressources

26. La base de ressources, qu'il s'agisse de ressources financières, d'autres contributions ou des deux, constitue l'un des déterminants clés de la capacité du partenariat à mener à bien ses activités. Dans leur grande majorité (87 %), les partenariats enregistrés ont communiqué des informations sur les ressources dont ils disposent (fig. VIII).

27. Selon les renseignements communiqués, 44 % des partenariats enregistrés (148) disposent d'un financement assuré, et 36 % (120) bénéficient de contributions non financières (en nature). Deux cent quatre-vingt-douze (87 %) ont donné des précisions sur leurs sources de financement. On observera que de nombreux partenariats faisant état d'un financement assuré ont plusieurs donateurs. Soixante et onze pour cent des 334 partenariats enregistrés ont indiqué qui les finançait – pour 26 % des gouvernements, 6 % des organisations intergouvernementales (dont des organismes des Nations Unies) et 2 % des donateurs privés exclusivement. Plus d'un tiers des partenariats (32 %) ont plusieurs sources de financement, et disposent notamment de fonds d'origine privée. De plus, 3 % des partenariats déclarent avoir reçu des dons d'ONG, et 1 % bénéficient d'autres financements, émanant de fondations par exemple (voir fig. IX).

Figure VIII  
Niveaux de financement déclarés par les partenariats

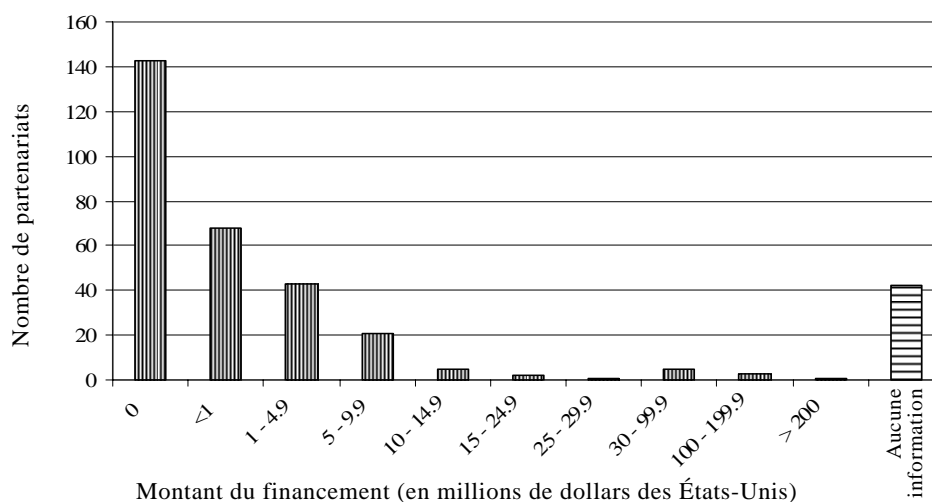
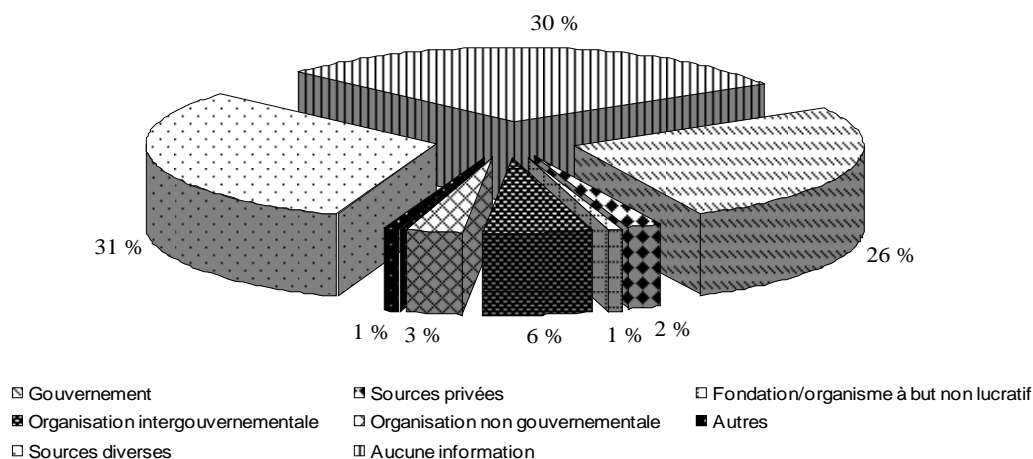


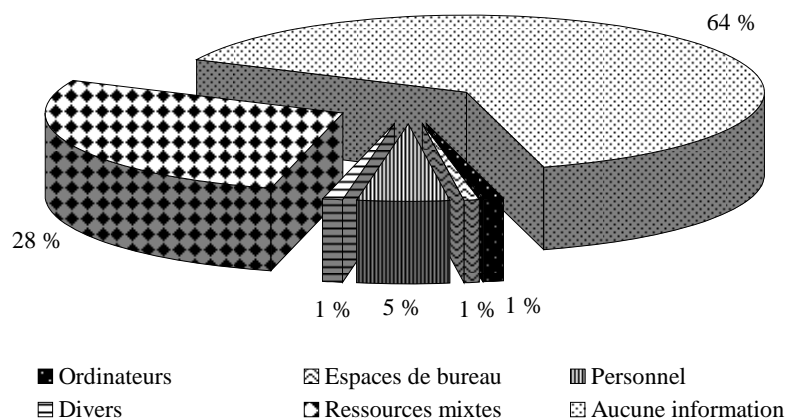
Figure IX  
Types de financement



28. Près de la moitié des partenariats enregistrés (49 %) cherchent des financements supplémentaires pour leurs initiatives. Vingt-sept pour cent d'entre eux ont communiqué des chiffres précis sur les fonds dont ils ont actuellement besoin. Ces montants supplémentaires vont de plusieurs dizaines de milliers à plusieurs dizaines de millions de dollars.

29. Les contributions non financières (notamment contributions en nature ou en temps de personnel) permettent souvent au partenariat de fonctionner pendant qu'il cherche des financements auprès de sources extérieures. Elles reflètent également le degré d'engagement des différents partenaires. Ainsi, plus d'un tiers (36 %) des partenariats enregistrés ont indiqué qu'ils bénéficiaient de ressources non financières – le plus souvent sous forme d'espaces de bureau, de personnel et d'ordinateurs (voir fig. X).

Figure X  
Types de ressources non financières



### III. Mise en œuvre des partenariats

#### A. Mécanismes de mise en œuvre

30. Les partenariats pour le développement durable entendent répondre aux défis mondiaux d'ordre économique, social et environnemental par une coopération accrue au service du renforcement des capacités institutionnelles et humaines, de la recherche, de l'échange d'informations et du transfert de technologie.

31. Les partenariats enregistrés s'emploient à développer les capacités à tous les niveaux; 80 % mènent une action pédagogique de sensibilisation au développement durable, 69 % participent à des activités liées à la valorisation des ressources humaines par la formation, 49 % participent d'une manière ou une autre à des transferts directs de technologie, et 47 % font un travail de renforcement des capacités institutionnelles.

32. Les partenariats qui s'investissent activement dans la mobilisation, l'éducation et la sensibilisation s'attachent à améliorer la communication et les échanges de connaissances entre les partenaires et les parties prenantes. Ils ont des plates-formes Web de communication et de diffusion de l'information qui leur permettent de collaborer à la collecte de données, de mettre au point des indicateurs, de faire connaître les pratiques optimales et de proposer des modèles et des outils pour gérer les technologies et les ressources naturelles. Grâce aux outils en ligne, des acteurs disséminés aux quatre coins du monde peuvent travailler ensemble, trouver des informations à jour sur les espaces Web communs, profiter du savoir collectif mondial, définir des programmes de recherche concertés et exploiter les informations utiles pour répondre à leurs besoins locaux.

33. La plupart des partenariats organisent des ateliers et des stages de formation nationaux qui leur permettent ensuite d'évaluer les besoins propres à chaque pays. Avec cette évaluation, les partenaires sont en mesure de déterminer les obstacles d'ordre politique, technique, structurel, réglementaire et financier qu'il leur faudra surmonter afin de pouvoir se consacrer à l'aspect du développement durable qui les intéresse.

34. L'action des partenariats enregistrés en matière de transfert de technologie consiste essentiellement à apporter une assistance technique ciblée, à aider les pays en développement partenaires à acquérir des technologies, à faciliter les transferts de technologie et de savoir-faire des acteurs du secteur privé des pays développés au profit de leurs partenaires des pays en développement ou en transition.

35. De nombreux partenariats jouent un rôle d'organisation et de facilitation, en rapprochant des dirigeants et des intervenants de premier plan et en les associant à l'élaboration des législations nationales et aux processus internationaux. Certains renforcent les capacités institutionnelles en encourageant la création de nouveaux partenariats et en informant leurs partenaires des projets susceptibles d'être mis en œuvre et des possibilités de financement

## **B. Progrès réalisés depuis le lancement**

36. Dans l'ensemble, les progrès rapportés concernent les grandes catégories que sont la formation de partenariats, le renforcement des capacités, le partage de l'information, les publications, les projets de coopération technique pour l'exécution d'activités partenariales au niveau local.

37. Les partenariats ont fait état d'un certain nombre de progrès : collectes de fonds fructueuses, confirmation de partenaires supplémentaires, élaboration de principes organisationnels définissant les termes de la collaboration et de la coopération entre les partenaires (notamment mémorandums d'accord), mise en place de mécanismes internes de gouvernance et de coordination avec la création de comités de pilotage et de secrétariats. Ils ont également signalé la désignation de référents régionaux et nationaux dans les structures de coordination internes. Parallèlement à leurs activités de coordination interne, de nombreux partenariats ont continué de conclure des accords officiels de collaboration avec d'autres partenariats œuvrant dans des domaines similaires ou complémentaires.

38. Parmi les activités de renforcement des capacités signalées figurent notamment l'organisation de conférences, ateliers, colloques et stages de formation et la création de réseaux spécialisés.

39. Les activités le plus fréquemment citées à la rubrique de la diffusion de l'information sont la création de sites Web et la publication de bulletins, d'études de cas, de répertoires, de matériel d'enseignement et de formation, de documents d'orientation et de dossiers pédagogiques. Ont également été mentionnés la création de portails/plates-formes Web donnant accès à des outils, à des bases de données et à des logiciels.

40. Si la plupart des partenariats poursuivent leurs efforts pour créer et conserver des structures organisationnelles efficaces, cultiver la relation partenariale et renforcer les liens des parties prenantes, ils semblent en parallèle s'investir dans les activités de mise en œuvre de projets pilotes sur le terrain et dans des recherches au niveau des régions et des pays.

#### **IV. Agriculture, désertification, sécheresse, terre, développement rural et développement durable pour l'Afrique**

41. La présente session d'examen de la Commission concerne le module thématique Agriculture, désertification, sécheresse, terre, développement rural et développement durable pour l'Afrique; la présente section sera donc consacrée à l'examen plus détaillé des partenariats dont l'action s'inscrit essentiellement dans ce module, et donne quelques exemples d'initiatives spécifiques (voir encadrés I à IX).

42. Sur les 334 partenariats enregistrés, 95 concernent en priorité l'agriculture; la désertification, la sécheresse, la terre, le développement rural et le développement durable pour l'Afrique, certains ayant plus d'un thème primaire. Quarante partenariats ont indiqué s'intéresser principalement à l'agriculture, 49 au développement durable pour l'Afrique, 27 au développement rural, 26 à la terre et 12 à la désertification et à la sécheresse. L'examen de la couverture sectorielle globale (centres d'intérêt principal et secondaire) des partenariats s'inscrivant dans le module thématique montre que, sur 173 initiatives, 28 % (95) ont pour thème primaire ou secondaire l'agriculture, 27 % (90) le développement durable pour l'Afrique, 23 % (78) le développement rural, 19 % (64) la terre, 10 % (35) la désertification et 9 % (29) la sécheresse.

##### Encadré I

##### **Projet COMPETE (Plate-forme de compétences sur les systèmes de cultures énergétiques et d'agroforesterie pour les écosystèmes arides et semi-arides en Afrique)**

Le projet COMPETE a pour objectif de stimuler le secteur des bioénergies en Afrique en créant des espaces de concertation et de renforcement des capacités dans les grandes organisations de financement multilatérales et bilatérales et chez les principaux acteurs dans toute la filière de production. L'exploitation durable des énergies issues de la biomasse offre des possibilités de contribuer à la lutte contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme et la dégradation continue des écosystèmes dans le monde entier, et notamment en Afrique. Depuis son lancement en 2007, le projet étudie les modes d'exploitation des terres et les améliorations possibles grâce à la production durable de bioénergies; un séminaire organisé à São Paulo et Riberão Preto (Brésil) en octobre 2007 a permis aux participants (surtout des Africains) d'échanger des informations pratiques (voyages d'étude sur le terrain). Le projet COMPETE fait actuellement une étude de synthèse des politiques et stratégies nationales et régionales des pays de l'Afrique subsaharienne dans le domaine des cultures énergétiques, des systèmes agroforestiers et des biocarburants.

## A. Grandes lignes de force

43. Compte tenu du degré de chevauchement entre les partenariats observé dans cette sous-catégorie (voir, plus haut, par. 42), les statistiques générales qui suivent sont présentées en bloc pour l'ensemble des 173 partenariats enregistrés dont les activités relèvent du module thématique.

44. En termes de couverture géographique, 28 % des partenariats du module thématique Agriculture, désertification, sécheresse, terre, développement rural et développement durable pour l'Afrique ont une envergure mondiale, 9 % une envergure régionale, 10 % une envergure sous-régionale et 3 % une envergure nationale.

45. En ce qui concerne leur âge, 10 % des partenariats du module thématique des seizième et dix-septième sessions datent d'avant 2002, 41 % ont été lancés en 2002, 29 % en 2003, 12 % en 2004, 3 % en 2005, 2 % en 2006 et 3 % en 2007. La durée du partenariat n'est pas limitée dans le temps dans 33 % des cas, et sinon elle va de 3 à 16 ans.

### Encadré II

#### **Initiative pour l'eau en Afrique de l'Ouest (WAWI)**

Le projet WAWI vise à répondre aux besoins sanitaires essentiels, à faire reculer la pauvreté et à promouvoir le développement durable par une meilleure gestion des ressources en eau. Il s'adresse actuellement surtout aux populations des zones rurales et péri-urbaines du Ghana, du Mali et du Niger, avec des projets conçus pour améliorer l'état de santé et le bien-être dans ces pays d'Afrique de l'Ouest. Il a déjà un certain nombre de réalisations à son actif : forage d'environ 1 131 puits et remise en état de près de 100 installations anciennes, pour plus de 500 000 bénéficiaires; construction de plus de 25 000 latrines afin d'améliorer l'hygiène dans les villages et les écoles; construction de 22 petits systèmes d'approvisionnement en eau et création de 131 clubs scolaires pour la santé et l'hygiène (Niger).

Les partenariats relevant du module thématique Agriculture, désertification, sécheresse, terre, développement rural et développement durable pour l'Afrique ont choisi pour partenaire référent un gouvernement (11 % des cas), une organisation de grand groupe (16 %), un organisme des Nations Unies (8 %), une autre organisation intergouvernementale (4 %) ou un autre acteur, par exemple un établissement universitaire (5 %). Les autres partenariats (129) sont coordonnés par plusieurs partenaires référents. Le nombre de partenaires par partenariat va de 2 à 251, mais dans la majorité des cas (89 %), le chiffre est inférieur à 50. Sur les 173 partenariats qui citent l'agriculture, la désertification, la sécheresse, la terre, le développement rural ou le développement durable pour l'Afrique comme thème primaire et/ou secondaire, 82 % sont composés de gouvernements, 82 % d'organisations issues de grands groupes, 58 % d'organismes ou institutions des Nations Unies, 57 % d'autres organisations intergouvernementales et 50 % d'établissements universitaires et de fondations.



## Encadré III

**Initiative pour l'agriculture et le développement rural durables (ADRD) : les peuples préparent leur avenir dans un environnement durable**

L'initiative ADRD est un cadre d'action multipartite qui engage la société civile, les gouvernements et les organisations intergouvernementales à améliorer de façon concrète et mesurable les moyens d'existence et les conditions de vie des ruraux pauvres dans un environnement viable à long terme. Elle est coordonnée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) mais pilotée par la société civile. Depuis son lancement en 2002, elle agit notamment pour améliorer l'accès des pauvres aux ressources indispensables à l'agriculture et au développement rural durables, affiner les approches agroécologiques et écosystémiques, amener des conditions d'emploi et de travail plus justes et plus humaines dans le secteur agricole, encourager les nouvelles initiatives et les alliances stratégiques propres à assurer des moyens d'existence et des systèmes agricoles viables en milieu rural.

Sur le plan des ressources, 58 % des partenariats relevant du module thématique de la seizième session ont déjà un financement assuré, et 35 % cherchent des fonds supplémentaires. Près de la moitié (47 %) disposent actuellement de ressources financières. La distribution statistique des sources de financement est la suivante : 27 % des financements actuels proviennent de gouvernements, 6 % d'organisations intergouvernementales, 2 % du secteur privé, 1 % de fondations, 4 % d'organisations non gouvernementales et 1 % de sources diverses.

## Encadré IV

**Partenariat mondial pour les bioénergies**

Le Partenariat mondial pour les bioénergies est un mécanisme qui permet aux partenaires d'organiser, de coordonner et de conduire des recherches internationales ciblées, des activités de développement, de vulgarisation et de commercialisation dans une perspective de production, de fourniture, de transformation et d'exploitation de la biomasse comme source d'énergie, en s'adressant plus particulièrement aux pays en développement. Le Partenariat entend en premier lieu mener une action de sensibilisation, faire connaître les travaux de recherche, les projets et les marchés bioénergétiques, promouvoir les bioénergies comme ressources durables et indiquer des méthodes qui permettent de mesurer la diminution des émissions de gaz à effet de serre induite par l'utilisation des bioénergies.

## B. Axes et mécanismes d'application

46. Les partenariats articulés autour de l'agriculture, de la désertification, de la sécheresse, de la terre, du développement rural et du développement durable pour l'Afrique sont similaires à l'ensemble des partenariats enregistrés en ce sens que leurs mécanismes de mise en œuvre prévoient généralement des activités de renforcement des capacités. Une nette majorité d'entre eux (52 %) ont inscrit une composante sensibilisation dans leur plan de travail; un tiers (31 %) s'occupent d'une manière ou d'une autre de transfert de technologie; 40 % proposent des formations pour valoriser les ressources humaines; et 29 % s'efforcent de renforcer les capacités institutionnelles.

Encadré V

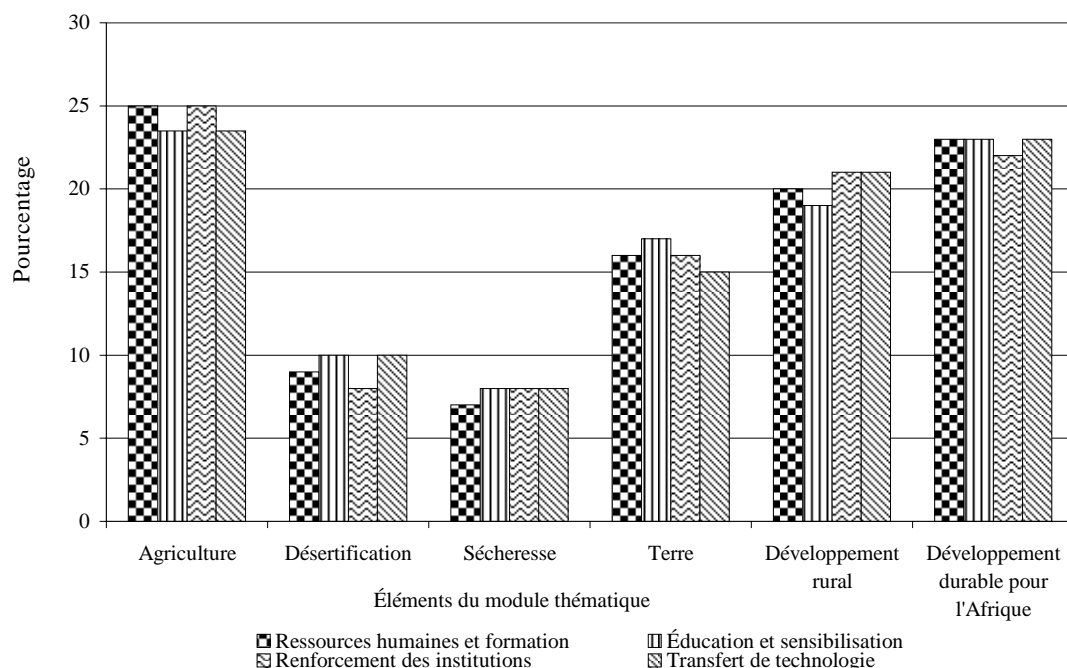
### Éducation pour les populations rurales

Le projet Éducation pour les populations rurales procède de l'idée qu'il faut impérativement former et instruire les populations rurales pour atteindre les objectifs du Sommet du Millénaire que sont l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim dans le monde, l'éducation de base pour tous, l'équité hommes-femmes et la gestion durable des ressources naturelles. Depuis son lancement en 2002, le projet a rallié 307 partenaires et organisé cinq ateliers régionaux Éducation pour les populations rurales; des stratégies nationales d'éducation pour les populations rurales ont été mises au point au Kosovo et en Afrique du Sud, et le réseau sur l'éducation et la formation pour les populations rurales a vu le jour, avec la participation de la France. Le projet a permis de sceller l'alliance entre les secteurs de l'éducation, de l'agriculture et du développement durable, et d'ouvrir ainsi la voie à un réexamen au haut niveau des articulations entre éducation et développement durable et à une nouvelle réflexion sur les blocages liés à la division traditionnelle des tâches entre le Ministère de l'éducation et celui de l'agriculture.

47. La décomposition de ces statistiques montre qu'environ un quart des partenariats axés sur l'agriculture, le développement rural et le développement durable pour l'Afrique ont appliqué les quatre mécanismes, à savoir sensibilisation par l'éducation, renforcement des institutions, transferts de technologie, ressources humaines et formation.

48. En revanche, moins d'un tiers des partenariats relatifs à la désertification et à la sécheresse ont appliqué les quatre mécanismes. En moyenne, 16 % des partenariats centrés sur la question foncière les ont appliqués tous les quatre (voir fig. XI).

Figure XI  
Mécanismes d'exécution des partenariats, par élément du module thématique



49. Les partenariats s'inscrivant dans le module thématique s'emploient à mettre sur pied des réseaux de concertation mondiaux qui facilitent le dialogue et le partage des connaissances à travers des activités associant les organisations aux niveaux local, national, régional et mondial. Le but est de renforcer les capacités et de partager l'information sur des questions aussi diverses que la gestion et la conservation de l'eau, les droits fonciers ou l'aménagement du territoire.

#### Encadré VI

#### **Alliances foncières pour le développement national (LAND)**

Les partenariats LAND sont une initiative mondiale lancée pour renforcer la collaboration entre l'État, la société civile, les organismes internationaux et les autres acteurs clefs au niveau national, afin de mieux garantir l'accès des ruraux pauvres aux ressources naturelles, notamment à la terre, et leur participation à l'élaboration des politiques et aux prises de décisions qui ont des incidences sur leurs moyens d'existence. Depuis son lancement en 2002, le partenariat a promu activement LAND dans les pays (plus de 35 en tout) où il a des programmes. Les pays pilotes ont été le Guatemala, l'Indonésie, les Philippines et l'Afrique du Sud. La participation des parties prenantes aux concertations et à la définition d'un horizon commun forme la pierre angulaire des partenariats.

## C. Progrès réalisés depuis le lancement

50. Les progrès observés dans les partenariats relevant du module thématique recourent largement ceux de l'ensemble des partenariats enregistrés. Les activités mentionnées sont essentiellement la coordination du partenariat, le renforcement des capacités et le partage de l'information.

51. Ces dernières années, certains partenariats s'inscrivant dans le module thématique ont privilégié diverses activités de coordination interne, par exemple la mise au point d'indicateurs de suivi des projets en cours et de systèmes de prévisions opérationnelles. De plus, les partenariats ont acquis de nouveaux partenaires ou trouvé de nouvelles sources de financement, tant publiques que privées.

52. De nombreux partenariats ont mené leur action de renforcement des capacités en organisant des ateliers, des réunions et des conférences sur l'actualité du développement durable et les technologies les plus récentes. Ils ont aussi mis au point des cours de formation sur certains aspects du développement durable.

53. Les partenariats relevant du module thématique ont cherché à diversifier leurs moyens de communication de l'information en créant notamment des sites Web et en produisant des études de cas et des bulletins. Ils ont conduit des enquêtes à des fins d'évaluation et d'information, et en ont publié les conclusions dans des rapports périodiques.

### Encadré VII

#### **Initiative pour le bassin du Nil**

Lancée par le Conseil des ministres responsables du secteur de l'eau (le Conseil des ministres du Nil), l'Initiative regroupe tous les pays riverains du Nil, qui se sont unis pour assurer en commun l'exploitation et la mise en valeur durable du fleuve, partager les importantes retombées socioéconomiques de cette ressource, gérer efficacement les eaux du bassin et promouvoir la paix et la sécurité régionales. Elle comprend actuellement un cadre institutionnel, un accord de partage des ressources, un ambitieux programme de développement des ressources du Nil au profit de tous, et des mécanismes transparents de financement et de partenariat. Un programme d'action stratégique est maintenant en place; il assurera l'utilisation équitable des eaux du bassin du Nil et la juste répartition des retombées positives de cette ressource commune.

### Encadré VIII

#### **Partenariat stratégique pour mobiliser la société civile au service de la lutte contre la dégradation des sols et la pauvreté en Afrique australe**

Les partenaires s'engagent à rassembler et diffuser des informations actualisées sur les initiatives prises en application de la Convention sur la lutte contre la désertification, notamment pour lutter contre la dégradation des sols et la sécheresse, renforcer les capacités de résilience des communautés et améliorer le sort des populations rurales vivant dans

des zones marginales exposées à la sécheresse. Depuis son lancement, le partenariat a obtenu un certain nombre de résultats : augmentation des ressources financières, techniques et humaines mobilisées pour l'application de la Convention, renforcement des capacités de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe, des ONG et des collectivités locales en matière de participation populaire aux prises de décisions se rapportant à la sécheresse et à la dégradation des sols, recherche participative et consultations au service de l'élaboration et de la diffusion de directives législatives pour l'application de la Convention dans les pays de la Communauté.

#### Encadré IX

#### **Programme Défis du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale : les cultures fortifiées au service d'une meilleure nutrition humaine**

Le Programme Défis sur la biofortification cherche à exploiter pleinement le potentiel de la science et de la recherche agronomique et nutritionnelle pour résoudre le problème chronique des déficiences en micronutriments grâce à la mise au point de variétés culturales améliorées par un procédé dénommé « biofortification ». Les carences en micronutriments, causées principalement par des régimes alimentaires pauvres en vitamines et en minéraux biodisponibles, touchent plus de la moitié de la population mondiale, particulièrement les femmes et les enfants en bas âge. Leur coût – en termes de mortalité, de croissance économique et de qualité de vie – est vertigineux. La réalisation de l'objectif du Millénaire consistant à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population qui souffre de la faim appelle de nouvelles technologies et des approches inédites. Le programme privilégie trois micronutriments dont l'utilité a été maintes fois signalée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) : le fer, le zinc et la vitamine A (bêta-carotène). Il propose la culture améliorée de six denrées de base ayant déjà fait l'objet d'études de faisabilité et qui font partie du régime alimentaire de la majorité des pauvres en Afrique, en Asie et en Amérique latine : le riz, le blé, le maïs, le manioc, la patate douce et le haricot commun. Des études de faisabilité avant mise en culture sont proposées pour 11 autres denrées vivrières : banane, orge, niébé, arachide, lentille, mil, pois cajan, plantain, pomme de terre, sorgho et igname.

## **V. Activités du secrétariat de la Commission au service des partenariats**

54. Le secrétariat de la Commission centralise, met en valeur et diffuse les informations sur les partenariats enregistrés qui œuvrent pour le développement durable dans le monde; il facilite les échanges de vues et donne une vitrine aux réalisations de chacun lors de sessions ordinaires de la Commission. Il s'appuie pour ce faire sur le mandat inscrit dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, sur la

décision concernant les partenariats prise par la Commission à sa onzième session et sur les autres directives émanant de la Commission.

55. Il a été demandé au secrétariat de la Commission de diffuser le plus largement possible – par voie électrique et sous forme de documents imprimés – toutes les informations communiquées par les partenariats, notamment celles qui figurent dans les rapports présentés par eux à titre volontaire. Le secrétariat doit également établir des rapports de synthèse des rapports des partenariats et les présenter à la Commission, qui les examine conformément à son programme et au calendrier de ses travaux.

56. Conformément aux critères et directives énoncés à la onzième session de la Commission du développement durable, les partenariats sont encouragés à partager leurs informations avec les gouvernements et les autres parties prenantes. Au nom du principe de transparence et de responsabilité inscrit dans les directives, chaque partenariat enregistré est invité à rendre compte tous les ans de ses résultats et de ses activités, ces données étant ensuite rendues publiques. Les informations communiquées doivent être détaillées, donner une image actuelle du partenariat dans tous ses aspects et montrer comment le partenariat contribue à la réalisation des objectifs et engagements convenus au niveau international en matière de développement durable.

#### **A. Ressources en ligne : le site Web et la base de données des partenariats**

57. Le secrétariat de la Commission du développement durable a lancé le site Web et la base de données des partenariats en février 2004. Le site Web interactif est une ressource précieuse pour centraliser et diffuser les informations sur les activités liées aux partenariats, et il donne accès à toute une série d'outils et d'applications conçus pour faciliter le partage des connaissances et le travail en réseau.

58. Le site Web des partenariats a été reconfiguré en mars 2006 puis de nouveau en février 2007 pour en enrichir le contenu, le rendre plus convivial, améliorer la navigation et faciliter l'accès au corpus d'informations sur les partenariats. Ce service en ligne donne accès à tous les renseignements sur les activités des partenariats et sur leur contribution à la réalisation des objectifs du module thématique, ainsi qu'à toutes sortes d'informations pratiques, qu'il s'agisse des procédures d'enregistrement des nouveaux partenariats, du calendrier des réunions prévues dans le cadre des partenariats, des publications récentes sur les partenariats enregistrés, des règles et des programmes d'activités des salons du partenariat organisés par la Commission<sup>5</sup>. Un forum de discussion en ligne permet aux membres des partenariats enregistrés de partager leurs données d'expérience, de parler des enseignements de leur travail et de faire connaître les pratiques optimales. Toutes les publications du secrétariat concernant les partenariats peuvent être téléchargées gratuitement de ce site Web.

59. Le contenu de la base de données des partenariats provient uniquement des rapports communiqués à titre volontaire par les partenaires référents. Des demandes

---

<sup>5</sup> Ces documents et plusieurs autres rapports récapitulatifs sont disponibles en ligne sur le site Web Partenariats de la Commission du développement durable <http://www.un.org/esa/sustdev/partnerships/partnerships.htm>.

de mises à jour sont envoyées chaque année, mais l'obtention d'informations actualisées reste problématique. Les partenaires référents sont vivement encouragés à faire les mises à jour nécessaires pour que la base de données conserve son utilité.

60. A ce jour, la section du site Web la plus visitée est celle qui contient la base de données des partenariats pour le développement durable. Depuis sa création il y a quatre ans, elle a reçu au total 259 162 visites. La fréquentation double chaque année depuis 2004, avec 112 877 visites dans la seule année 2007.

61. Le secrétariat de la Commission travaille à la création d'un réseau de connaissances en ligne sur les partenariats pour le développement durable. La mise au point d'outils en ligne facilitant la communication, l'échange d'information, l'apprentissage et la collaboration entre les partenariats enregistrés devrait à terme encourager la création de communautés de pratique en direct parmi les partenariats enregistrés.

## **B. Contacts et réseaux : les salons du partenariat**

62. Les partenariats enregistrés peuvent utiliser la base de données en ligne, mais aussi se faire connaître à l'occasion des salons annuels du partenariat et d'autres manifestations organisées par le secrétariat de la Commission. Cette présence dans les salons a un effet de sensibilisation et peut permettre de trouver d'autres partenaires et de reproduire les initiatives réussies.

63. Les salons du partenariat offrent aux partenariats enregistrés une vitrine pour présenter leurs réalisations, renforcer leurs réseaux avec des partenaires existants et établir de nouveaux contacts, créer des synergies interpartenariats, apprendre auprès des autres, partager les exemples de pratiques optimales, chercher ensemble des solutions à des questions difficiles comme la mobilisation des ressources ou la fidélisation des partenaires. Ils leur donnent une occasion exceptionnelle de présenter et expliquer leur action et leurs initiatives à un interlocuteur intergouvernemental.

64. Les salons du partenariat sont également utiles aux membres de la Commission du développement durable, qui peuvent s'informer directement, s'entretenir avec les acteurs des partenariats et mesurer la contribution non négligeable de ces initiatives à la réalisation de l'objectif de développement durable. Chaque salon bénéficie d'une importante participation des différentes parties prenantes – représentants des gouvernements et des institutions nationales et régionales, des institutions financières et des organisations de la société civile, experts et scientifiques, consommateurs et acteurs du secteur privé.

65. Le salon du partenariat qui se tiendra du 5 au 16 mai 2008 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York en marge de la seizième session de la Commission du développement durable comprendra des séances de débat sur le thème « Les partenariats dans la pratique », des exposés devant la Commission sur les réalisations des partenariats et des stands d'information où les partenariats pourront exposer et distribuer la documentation sur leurs activités.

66. Aujourd'hui, le salon du partenariat est devenu un élément incontournable des sessions de la Commission, comme en témoignent la participation de 207 partenariats aux éditions 2004-2007 et l'intérêt manifesté par les parties prenantes durant toutes ces années.

## C. Publications

67. La publication de rapports détaillés et à jour sur les progrès accomplis en matière de développement durable dans le cadre des partenariats est un élément clef pour les travaux de l'équipe Partenariats du secrétariat de la Commission. L'équipe est chargée de la publication des rapports du Secrétaire général sur les partenariats pour le développement durable; elle publie aussi au moment des salons du partenariat un bulletin quotidien intitulé *Partnership Wire*, qui rend compte des débats tenus en séance; et elle est également responsable de la publication des documents de travail sur les partenariats qui sont diffusés largement et gratuitement sur le site Web partenariats de la Commission.

68. D'autres activités – ateliers, séminaires, réunions de groupes d'experts et missions de coordination – sont envisagées comme autant de perspectives de travail en réseau, de participation accrue des parties prenantes et de promotion du modèle des partenariats.

69. Avec la diffusion et le partage de l'information, des enseignements de l'expérience, des pratiques optimales et des nouvelles idées, les membres de la Commission ainsi que les partenariats et leurs acteurs peuvent cerner et traiter les problèmes et les lacunes qui freinent les progrès vers le développement durable. L'exercice permet aussi de dresser des bilans et d'évaluer le chemin parcouru par les partenariats existants; il est donc indispensable pour démontrer la valeur et la viabilité du partenariat comme modèle d'exécution.

70. Le secrétariat de la Commission va continuer de faire connaître les précieux enseignements qui se dégagent de l'approche partenariale du développement durable. Grâce au partage et à la diffusion des informations sur les partenariats, la Commission et les différentes parties prenantes peuvent déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, repérer les faiblesses, explorer les possibilités de collaboration entre les partenariats, savoir où se situent les besoins de nouveaux partenariats, cerner les domaines et les niches négligés. La Commission s'emploie également à mieux expliquer l'utilité des partenariats comme outil opérationnel au service des objectifs et des engagements convenus au niveau international en matière de développement durable, et encourage la reprise à plus grande échelle des initiatives réussies.

## VI. Conclusion

**71. Le Sommet mondial pour le développement durable s'est démarqué à bien des égards des conférences antérieures des Nations Unies, notamment par sa structure et ses produits. Pour la première fois, en effet, l'adoption de documents négociés s'est accompagnée du lancement de plus de 200 partenariats volontaires, c'est-à-dire à la mise en place d'un puissant mécanisme de mise en œuvre.**

**72. Les partenariats pour le développement durable lancés lors du Sommet ont poursuivi leur développement et se sont consolidés au fil des années. Ils se sont avérés utiles et crédibles pour porter le changement en mobilisant l'action des gouvernements, en ralliant un large éventail d'acteurs et en proposant des modèles innovants pour réaliser les objectifs et les engagements en matière de développement durable. Ils continuent d'évoluer avec l'admission de nouveaux**



partenaires et en faisant alliance avec d'autres partenariats intervenant dans des domaines complémentaires.

73. De nouveaux partenariats ont vu le jour et se sont enregistrés auprès du secrétariat de la Commission. En collaborant à tous les niveaux, en mettant en commun leurs compétences et leurs ressources, en élaborant des politiques, des solutions techniques et des formules de financement innovantes pour lever les obstacles qui entravent le développement durable, les partenariats continuent de faire la preuve de leur efficacité et de leur contribution concrète à la réalisation des objectifs et des engagements convenus au niveau international en matière de développement durable.

74. Enfin et surtout, les partenariats continuent de faire leurs preuves sur le terrain. Ils ont contribué à améliorer la qualité de l'exécution en rapprochant les acteurs – gouvernements, société civile et secteur privé – dont les activités ont un impact direct sur le développement durable. La nécessité d'associer activement ces parties prenantes à la promotion et à la réalisation du développement durable est encore plus impérative face aux défis d'un monde rendu de plus en plus interdépendant par la mondialisation, d'où l'utilité des partenariats pour fédérer des initiatives, des ressources et des compétences que les gouvernements et les autres parties prenantes ne pourraient peut-être pas mobiliser avec autant d'efficacité s'ils agissaient chacun de leur côté.

75. Cinq ans après le Sommet mondial pour le développement durable, l'idée que les partenariats font partie intégrante du dialogue international sur le développement durable et de l'action des organismes des Nations Unies semble s'imposer. L'approche partenariale du développement durable est relativement nouvelle, mais ce n'est plus une notion abstraite. Le partenariat est devenu un mécanisme de mise en œuvre dynamique qui a enrichi les travaux de la Commission du développement durable; il donne aux acteurs concernés un excellent point d'entrée pour participer aux travaux de la Commission et permet aux membres de la Commission de mesurer l'importante contribution de ces incitatives.

76. Il apparaît toutefois de plus en plus nettement que la communauté internationale entre peut-être dans une nouvelle phase de dialogue qui nécessite un surcroît d'efforts si l'on veut faire progresser et intégrer l'approche partenariale du développement. On note une volonté accrue de faire fond sur la valeur ajoutée produite par les partenariats volontaires multipartites pour servir les objectifs de développement durable et de redoubler d'efforts pour reproduire à plus grande échelle encore les contributions et les pratiques optimales issues des partenariats. Il semble aussi que les partenariats devraient afficher une plus grande efficacité afin d'attirer des ressources financières supplémentaires et mieux ciblées.

77. Les attentes d'un nombre croissant de membres des partenariats vont dans le sens de la tenue en temps utile d'un troisième forum international des partenariats pour le développement durable afin de faire le point de la situation, étudier les problèmes et les perspectives liés à l'utilisation des partenariats, faciliter la diffusion des acquis d'expérience, des enseignements et des pratiques optimales et explorer les nouvelles opportunités.

78. L'utilisation du système des partenariats a livré d'importants enseignements depuis l'époque de Johannesburg, comme en témoignent les quelques exemples ci-après :

a) *Reconnaissance accrue de la contribution des acteurs locaux.* Comme il est indiqué plus haut, plus de la moitié (51 %) des partenariats enregistrés ont une envergure mondiale, les autres ayant une envergure régionale (20 %), sous-régionale (23 %), nationale (5 %) ou locale (1 %). Mais la plupart des partenariats, y compris ceux qui ont une envergure mondiale ou régionale, interviennent aussi aux niveaux national et local et contribuent par conséquent à mobiliser la participation des communautés locales. L'efficacité, l'impact et l'apport d'un partenariat se mesurent sur le terrain. Les intermédiaires et exécutants locaux jouent un rôle déterminant dans la réussite et la pérennité du partenariat;

b) *Meilleure efficacité des cadres de coopération pour le développement et intensification des efforts nationaux de développement durable.* Un certain nombre de gouvernements innove en entrant dans des partenariats afin d'augmenter l'efficacité de leurs dispositifs de coopération pour le développement. Le modèle du partenariat est également appliqué pour enrichir les stratégies et les politiques nationales de développement durable et mobiliser les ressources correspondantes. Le recours effectif au partenariat pourrait ouvrir à d'autres pays développés ou en développement des perspectives d'approche plus participative, d'appropriation et de maîtrise des projets, de solidarité et de responsabilité partagée dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des initiatives de développement pertinentes et des cadres de coopération internationaux;

c) *Accompagnement de l'effort de responsabilité sociale de l'entreprise.* Les partenariats enregistrés auprès du secrétariat de la Commission ont été des outils utiles pour promouvoir et appuyer les efforts de leurs membres issus du secteur privé, qui constituent 38 % des partenaires. La plupart des partenariats enregistrés à forte participation du secteur privé ont cité la recherche de visibilité et de crédibilité, la volonté de partager leurs connaissances et le souci de l'environnement et de l'avenir de la planète comme les principales raisons qui les ont poussés à former des partenariats et à les enregistrer auprès du secrétariat de la Commission. Ils ont constaté que le développement durable était un concept unificateur et un principe directeur utile dans le cadre de leur action partenariale. Ils savent en outre que le cadre partenarial offre aux entreprises un espace de collaboration avec d'autres entreprises qui seraient normalement des concurrentes;

d) *Les gouvernements doivent continuer de jouer un rôle de premier plan dans la promotion des partenariats.* Face à la complexité des enjeux du développement dans le monde d'aujourd'hui, les gouvernements vont devoir trouver des ressources et des capacités à la hauteur des défis à relever. Il faut de nouveaux types de coopération et d'action collective qui transcendent les frontières traditionnelles entre secteur public, secteur privé et société civile, car on sait que les ressources sont généralement minces et éparpillées dans les différents secteurs et parmi les acteurs. Quand ils sont bien exploités, les partenariats offrent un outil de développement viable, précieux et puissant à l'appui des objectifs de développement. Les gouvernements doivent conserver un rôle primordial dans la promotion et le développement des partenariats et aider d'autres acteurs – entreprises et société civile, par exemple – à apporter leurs compétences et à contribuer à la recherche et à l'application de solutions plus efficaces au service du développement.